

L'INSTANT PROJET SPORTIF FÉDÉRAL

QU'EST CE QUE LE PSF ? QUELLES MODALITÉS POUR LA CAMPAGNE 2023 ?

PSF : DEROULEMENT DU WEBINAIRE

- Présentation du PSF.
- Le retour sur la campagne PSF 2022.
- La campagne PSF 2023.
- Le PST 2023.
- Questions-Réponses.

PRÉSENTATION DES PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX (PSF)

CONTEXTE

Le Projet Sportif Fédéral est un outil de développement au service de :

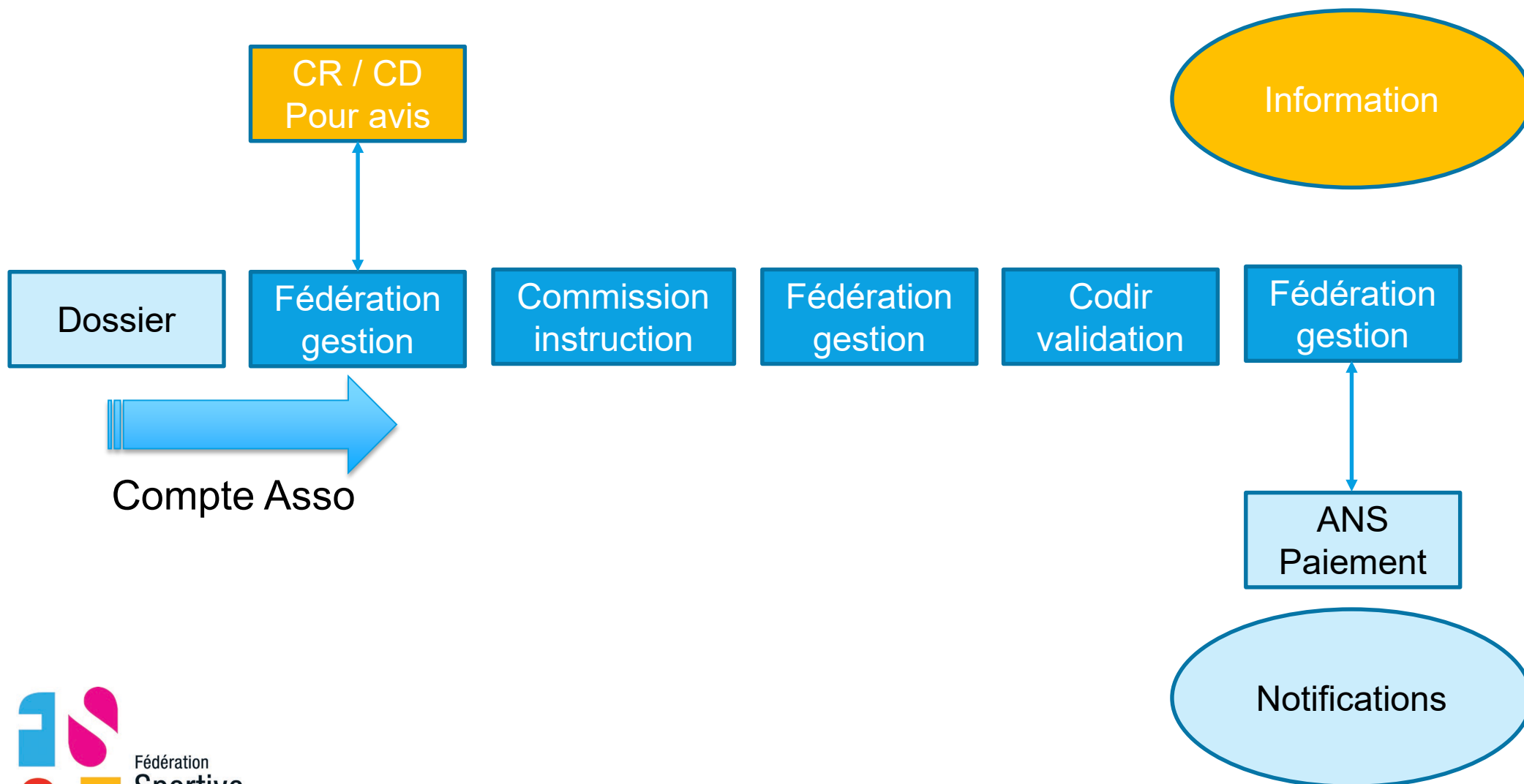
- l'objectif fédéral de développement,
- du dynamisme des structures et activités,
- du déploiement du PDF et des priorités fédérales.

Le PSF a pour objectif de garantir la pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires, dans l'objectif d'augmenter le nombre de licences de la fédération ou de générer d'autres formes d'adhésion fédérale, ou encore de renforcer l'accompagnement qualitatif des structures membres de la fédération et des licenciés.

PROJET SPORTIF FÉDÉRAL

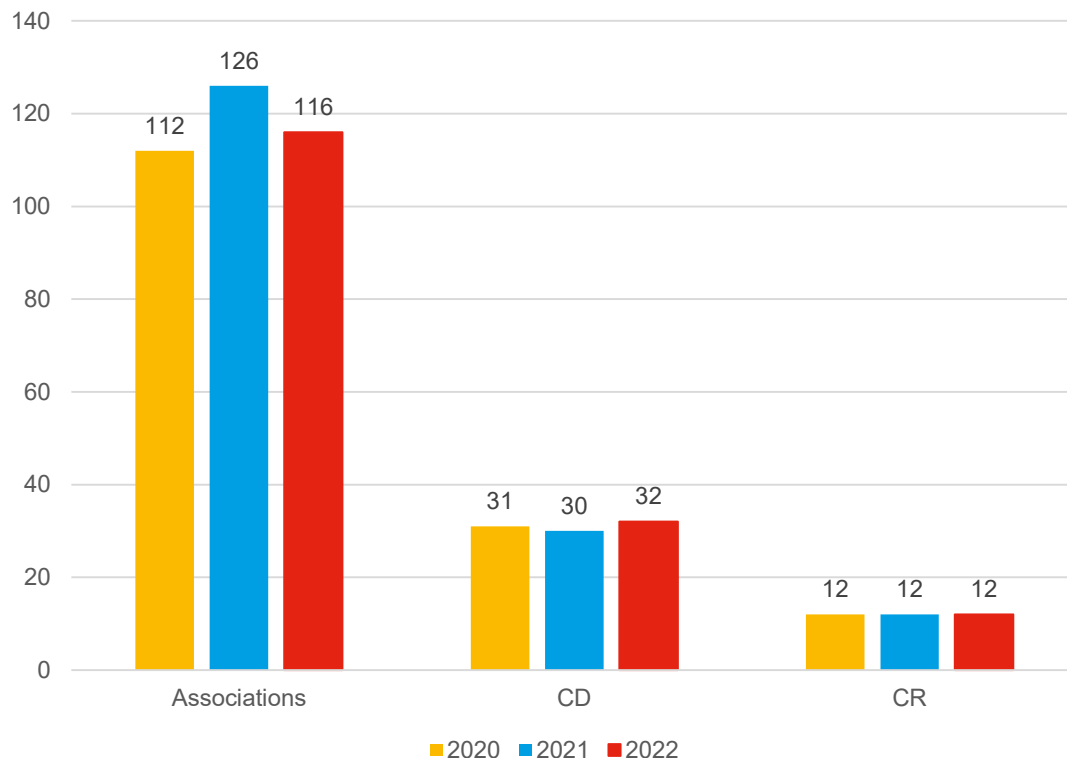
RETOUR EN CHIFFRES SUR LA CAMPAGNE 2022

PSF : RETOUR SUR L'ORGANISATION DE LA CAMPAGNE 2022



PSF : NOMBRE DE PROJETS REÇUS

Evolution du nombre de structure 2020 - 2022



Montant total : 921 400€



En 2022, 160 structures ont déposé une demande dont :

- 155 financées
- 5 refusées

En 2022, 160 structures ont déposé une demande dont :

- 73% par des associations
- 20% par des CD
- 7% par des CR

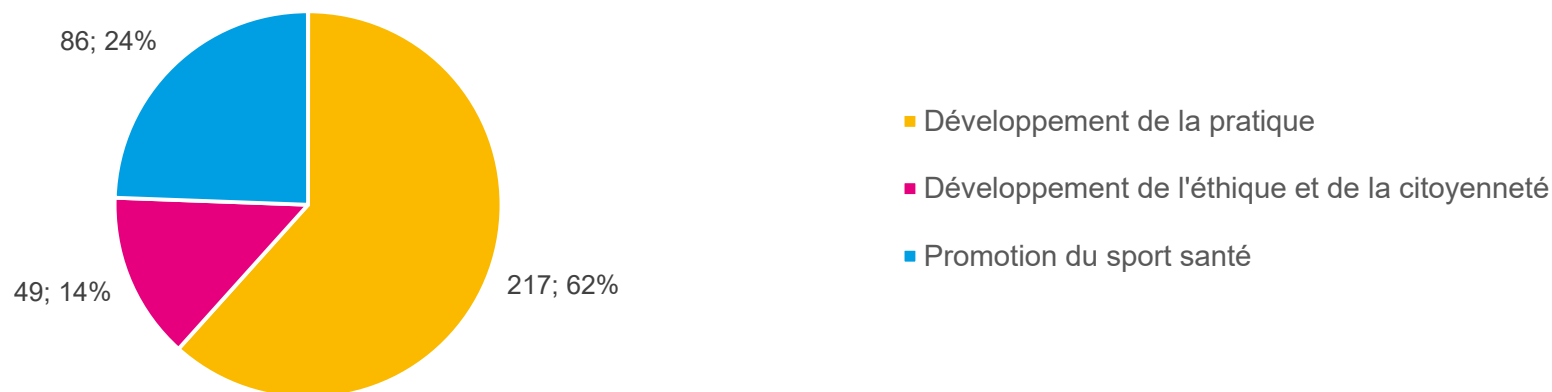
352 actions déposées par les structures dont :

- 237 par des associations
- 80 par des CD
- 45 par des CR

Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

PSF : RETOUR SUR LES OBJECTIFS ET MODALITÉS PRINCIPAUX

Nombre de projets par objectif opérationnel



Top 5 des modalités d'actions :

1. Développement d'une action Form'+ ou Bouge+
2. Action liée au développement de la multiactivité
3. Action pour le développement de l'éveil de l'enfant ou des activités de Gym Form'
4. Renforcement du réseau territorial et accroissement de l'offre fédérale sur le territoire
5. Proposition de pratiques ouvertes à tous les publics, notamment ceux les plus éloignés de la pratique physique

PROJET SPORTIF FÉDÉRAL

CAMPAGNE 2023

PSF : CAMPAGNE 2023

Echéancier :

Mi février 2023 : lancement de la campagne de dépôt des demandes (uniquement sur le « Compte Asso » dès que la soumission des dossiers sera activée par l'agence nationale du sport).

26 mars 2023 minuit : date limite de dépôt des demandes sur le « Compte Asso ».

N.B : Les pièces complémentaires pourront être transmises jusqu'au 2 avril 2023 minuit.

Examen de la recevabilité des demandes et transmission aux membres de la commission et instruction des demandes par les membres de la commission.

27 mai 2023 : validation par le comité directeur des propositions de répartition et transmission par la fédération des attributions à l'agence nationale du sport.

PSF : CAMPAGNE 2023

LES NOUVEAUTES POUR LA CAMPAGNE 2023

- Avoir souscrit une licence fédérale pour a minima 30 de ses adhérents lors du dépôt du dossier pour être éligible.
- Le nombre d'actions autorisé par catégorie de structure et les conditions.
- Les précisions concernant les actions liées au programme santé Atoutform'.
- Evolutions des orientations subventionnables.
- Les modalités de compte rendu d'actions.

PSF : CAMPAGNE 2023

Afin d'être éligible à la demande de subvention PSF, certaines pièces justificatives sont obligatoires et doivent être déposées sur le « Compte Asso »:

- Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de la structure ;
- La liste des dirigeants de la structure ;
- Le plus récent rapport d'activité approuvé ;
- Le dernier budget prévisionnel annuel approuvé ;
- Les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos ;
- Le bilan annuel financier du dernier exercice clos ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire ;
- Le projet associatif pour l'année en cours ou projet de développement départemental ou régional ;
- Si la démarche n'est pas réalisée par le représentant légal de la structure, le pouvoir donné par ce dernier ;
- Le rapport du commissaire aux comptes pour les structures qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu plus de 153 000 € de dons ou de subventions.

PSF : CAMPAGNE 2023

Par ailleurs, pour être éligibles aux subventions PSF, certaines conditions doivent être remplies :

- Disposer d'un dossier complet au 2 avril 2023 minuit ;
- Avoir souscrit une licence fédérale pour a minima 30 de ses adhérents lors du dépôt du dossier, attention aux délais de traitement administratif de la prise de licence par vos CD/CR ;
- Respecter les orientations fédérales issues du plan de développement fédéral 2020-2024 ;
- Disposer d'un projet associatif pour l'année de la demande de subvention ou projet de développement pour les CD et les CR ;
- Souscrire au Contrat d'engagement républicain en fin de saisie de la demande sur Le Compte Asso ;
- Avoir transmis un compte rendu financier **dématérialisé** sur Le Compte Asso, pour toute subvention PSF allouée en 2022 (voire 2021 si action reportée) dans le cas où l'action est terminée. Si l'action est toujours en cours, déposer sur Le Compte Asso ou envoyer par mail, le document de compte rendu intermédiaire dûment rempli.

PSF : CAMPAGNE 2023

Les comptes rendus d'action 2022

L'action est terminée => vous déposez le compte rendu financier dématérialisé sur le Compte Asso.

L'action est toujours en cours => vous déposez un compte-rendu intermédiaire sur Le Compte Asso ou vous le transmettez par mail à fscf-psf@fscf.asso.fr

Le compte-rendu intermédiaire n'est pas financier et vous demande de répondre à deux questions.

- ▶ **Décrire l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'action**
- ▶ **Quels sont les premiers résultats et les étapes restantes**

Une action qui serait reconduite dans la demande PSF 2023 et n'aurait pas fait l'objet d'un compte-rendu intermédiaire ou final ne sera pas subventionnée.

PSF : CAMPAGNE 2023

Critères d'évaluation :

Les différentes demandes de subventions seront évaluées entre autres sur :

- L'avis des comités départementaux et régionaux en fonction du porteur du projet ;
- La réponse à une ou plusieurs orientation(s) fédérale(s) ;
- Le caractère prioritaire ou non de l'action ;
- Le respect des délais imposés ;
- L'implication dans la vie fédérale (nb de licenciés, certification, labélisation, etc.) ;
- Le respect du nombre d'actions maximum autorisé en fonction du porteur du projet.

Enveloppe PSF 2022 : 921 400€ dont 263 300€ d'enveloppe complémentaire exceptionnelle issue du reliquat Pass'Sport.

Enveloppe PSF 2023 : En attente.

PSF : CAMPAGNE 2023

Critères d'évaluation :

Les différentes actions seront évaluées sur :

- Pertinence de l'action par rapport au PDF ;
- Pertinence de l'action au regard des attentes et des objectifs ;
- Uniquement les CR/CD : Pertinence de l'action au regard de la mise en œuvre (accompagnement, formation, etc.) ;
- Pertinence du public cible (féminin, handicap, socialement défavorisé, jeunes, seniors, etc.) ;
- Adaptation de l'action au territoire (urbain, rural, QPV, ZRR, etc.) ;
- Pertinence des moyens humains et matériels mis en œuvre ;
- Pertinence du budget prévisionnel au regard de l'action retenue et du budget de la structure ;
- Pertinence des indicateurs d'évaluation (dont l'augmentation du nombre de licence(s) et de structure(s)) ;
- Innovation ;
- Travail en réseau avec l'écosystème fédéral ;

PSF : CAMPAGNE 2023

Nombre d'actions par structure :

- Les associations peuvent déposer jusqu'à 2 actions. Pour les associations disposant d'au moins 100 licences actives à la date du 26 mars 2023, une 3ème action optionnelle pourra être déposée, à condition qu'au moins 1 des 3 actions concerne l'un des dispositifs fédéraux prioritaires suivants :
 - Programme santé Atoutform' ;
 - Eveil de l'enfant ;
 - Multiactivité ;
 - Accueil des personnes en situation de handicap dans le cadre du dispositif AVA.
- Les structures territoriales (CR et CD) peuvent déposer jusqu'à 3 actions, et une 4^{ème} action optionnelle, à condition qu'au moins 1 des 4 actions concerne l'un des dispositifs fédéraux suivants :
 - Renforcement du réseau territorial ;
 - Accroissement de l'offre fédérale.

PSF : CAMPAGNE 2023

LES ORIENTATIONS FEDERALES POUR 2023 EN LIEN AVEC LE PDF 2020/2024 :

- Promotion du sport santé ;
- Développement de la pratique ;
- Développement de l'éthique et de la citoyenneté.

LA PROMOTION DU SPORT SANTE :

Seules les structures chartées Atoutform' pourront demander le renouvellement d'une action sur les thématiques du programme santé Atoutform' ainsi que sur les actions « Form+ » et « Bouge+ » sur des années consécutives. Les actions visant à obtenir la charte Atoutform' pourront être subventionnées lors d'une première demande.

- **Mise en œuvre du programme Santé Atoutform' (y compris journées de sensibilisations, mois sans tabac, drogue, alcool, etc.) et digitalisation du programme.**
Précision / exemples : L'engouement actuel pour le sport-santé doit être pris en compte sous toutes ses composantes en liaison avec le programme Santé Atoutform' notamment dans sa thématique Atout+ ; [Souscription au programme Goove App](#) proposé par la fédération.
- **Développement d'une action « Form'+ » ou « Bouge+ ».**
Précision / exemples : Adapter les activités proposées au sein de la fédération à des publics aux besoins spécifiques ; Apprendre à devenir autonome et à se responsabiliser en devenant acteur de sa santé grâce aux déplacements actif au quotidien ; etc.

PSF : CAMPAGNE 2023

LE DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE (1/3):

- **Action en faveur des personnes en situation de handicap (dont dispositif fédéral « Auxiliaire de Vie Associative »).**

Précision / exemples : Favoriser la mixité des publics notamment par l'accueil de personnes en situation de handicap. Mettre en place de nouveaux créneaux de pratique, sections, activités favorisant la pratique mixte handi-valide ; Acquérir du matériel permettant l'inclusion de personnes à besoin particulier.

Les structures qui seront subventionnées pour une action Personnes en Situation de Handicap devront impérativement inscrire et recenser leurs activités dans le Handiguide des Sports au plus tard à la réception de la notification de subvention.

- **Réponse à des besoins en formation s'inscrivant dans un projet de développement d'activité dont les formations « sport santé ».**

Précision / exemples : Subventionnement prioritaire pour les CD et les CR qui conduisent une action pour développer le catalogue de formation fédérale dans leur territoire. Les associations sont éligibles sous réserve qu'elles ne bénéficient pas de prise charge directe des formations ou de tarification spécifique de la part de leur comité départemental et/ou régional, eux même financés via le PSF.

La mise en place d'une formation sport-santé a pour ambition de permettre aux animateurs/éducateurs de comprendre ce que sont des personnes en difficulté de santé, et de pouvoir proposer et/ou adapter une activité en fonction des limites fonctionnelles de ces pratiquants.

PSF : CAMPAGNE 2023

LE DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE (2/3):

- **Renforcement du réseau territorial et accroissement de l'offre fédérale sur le territoire.**
Précision / exemples : Mobiliser les structures territoriales sur la dynamisation des relations locales ; Mobiliser de nouvelles ressources humaines en assurant la parité ; Mobiliser les commissions territoriales d'activité sur des projets communs et transversaux ; création ou fonctionnement d'une Equipe Technique Régionale ou Départementale ; favoriser la création de section d'activité et de nouvelle association, favoriser l'affiliation de nouvelle association, favoriser l'adhésion de nouveaux licenciés, etc.
- **Action liée au développement de la multiactivité ou à la mise en place et au développement d'activités émergentes.**
Précision / exemples : - Organiser des cycles courts de plusieurs activités tout au long de l'année pour faire vivre aux pratiquants une multitude d'expériences venant enrichir la personne sur le plan moteur, cognitif et mental.
 - *Organiser régulièrement dans une même unité de temps une offre de multiactivité pour faire vivre aux pratiquants une multitude d'expériences venant enrichir la personne sur le plan moteur, cognitif et mental.*
 - *Proposer des activités pour des publics extérieurs à la fédération (Les Espaces de Loisirs Itinérants - ELI, LILO Sports, Anim' et tout autre dispositif innovant).*
 - *Les activités émergentes devront être en conformité avec le projet éducatif fédéral.*
 - *Digitalisation des pratiques.*

PSF : CAMPAGNE 2023

LE DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE (3/3):

- **Proposition de pratiques ouvertes à tous les publics, notamment ceux les plus éloignés de la pratique physique**

Précision / exemples : Développer des offres de pratiques pour toutes les générations et pour tous les temps de loisir. Peut inclure des offres sur les temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire (exemples : séjours vacances sportifs, dispositifs 1 club-1 école, label génération 2024, dispositif 30 minutes d'activité physique, opération La FSCF en fête, pratique en famille et intergénérationnelle, etc.).

- **Action pour le développement de l'Eveil de l'enfant ou des activités de Gym Form'.**

Précision / exemples : Journée départemental "Eveil de l'enfant" ; Journée Gym Form' et/ou éveil de l'enfant dans sa structure ; Ouverture d'une section « Eveil de l'enfant » ; Les actions permettant d'établir des liens avec les écoles maternelles, les services de la petite enfance des collectivités ; etc.

- **Opération Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.**

Précision / exemples : Semaine Olympique et Paralympique, Journée Olympique et Paralympique, FSCF en fête sur les Jeux Olympiques et Paralympiques, etc.

PSF : CAMPAGNE 2023

LE DEVELOPPEMENT DE L'ETHIQUE ET DE LA CITOYENNETE :

- **Action s'inscrivant dans la politique fédérale de responsabilité sociétale et environnementale (RSO, social, économique, environnemental).**
Précision / exemples : Avoir une démarche de sensibilisation auprès de ses licenciés pour qu'ils s'approprient une attitude respectueuse de leur environnement.
 - Engagement dans l'action "une charte un club";
 - Obtention de la reconnaissance "démarche responsable";
 - Etc.
- **Action de prévention des comportements déviants (violences sexuelles, bizutage, harcèlement, etc.) et lutte contre les discriminations.**
Précision / exemples : Mise en place d'une intervention avec l'association Colosse aux pieds d'argiles, etc.
Mise en place d'une campagne de lutte contre les discriminations dans sa structure, etc.
- **Action favorisant la citoyenneté, l'engagement et la prise de responsabilité (prioritairement à destination des jeunes ou des femmes).**
Précision / exemples : Participation à la formation éveil aux responsabilités ; Participation au séminaire d'accompagnement à la prise de responsabilités fédérales ; Organisation de SoLeader local ; actions favorisant l'insertion et l'inclusion, etc.

PROJET SPORTIF TERRITORIAUX

CAMPAGNE 2023

LES DISPOSITIFS SOUTENUS PAR LE PST

- Soutien à la professionnalisation
 - via emploi :
 - en faveur du développement,
 - dans le cadre de l'AAP 5000 équipements sportifs de proximité
- Pendant 3 ans maximum renouvelable*
12 000 euros par an maximum
- via le plan #1 jeune, 1 solution
 - via l'apprentissage
- Soutien dans le cadre du plan Noyade et aisance aquatique
 - Soutien spécifique dans certains territoires carencés Corse, Polynésie, ...
 - Soutien dans le cadre du savoir rouler à vélo
 - Soutien du renforcement de la lutte contre les violences

PST : INTELOCUTEURS

Pour le projet sportif territorial :

- Votre DRAJES service sport
Portail des DRAJES <https://drdjscs.gouv.fr/>
- Le SDJES (service départemental de la jeunesse, de l'engagement et du sport) au sein de la DSDEN (direction des services départementaux de l'éducation nationale)

PSF : INFORMATIONS ET CONTACTS

Plus d'informations :

- Sur le site internet et sa page dédiée :
<https://www.fscf.asso.fr/projet-sportif-federal-psf>
- Sur le site internet et sa page dédiée :
<https://www.handiguide.sports.gouv.fr/>
- Sur le site de l'ANS pour le PST :
https://www.agencedusport.fr/les-projets-sportifs-territoriaux-pst#Les_politiques_publices_au_c%C5%93ur_des_PST
- En contactant votre CD et CR
- Mail : fscf-psf@fscf.asso.fr

Questions ?

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

TOUS LES WEBINAIRES PASSES SONT DISPONIBLES EN REDIFFUSION :

<https://www.fscf.asso.fr/les-webinaires-de-la-fscf>